

## Fenêtre encastrée dans un mur de fondation - non appuyé

Quand une fenêtre est encastrée dans un mur de fondation et que sa largeur est de plus de 1,2 m (48 po), la partie du mur au-dessous de cette fenêtre est considérée comme non appuyée latéralement.

Si ceci est le cas, un dessin étampé d'un ingénieur sera requis pour indiquer que le mur est armé pour lui permettre de résister aux poussées de terre.

Le paragraphe 9.15.4.3.3 du Code national du bâtiment 2010 stipule que: «À moins que le mur autour d'une ouverture soit armé (voir section 4.2.3) de manière à résister aux poussées de terre, la partie du mur de *fondation* qui se trouve au-dessous de l'ouverture est réputée ne pas être appuyée latéralement si:

- a) l'ouverture fait plus de 1,2 m de largeur; ou
- b) la largeur totale des ouvertures pratiquées dans le mur de *fondation* correspond à plus de 25% de la longueur du mur.»

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 877.7855.

